


PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

[]) ECRET N° 78/423 DU 31 MAI 1978

Portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

~~LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.~~

- VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977,
- VU l'Ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977, relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo ;
- VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;
- VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie ;

[]) ECRETE :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

AU GRADE DE COMMANDEUR

Monsieur AJAVON Alexis, Commandant de Bord AIR-~~AFRIQUE~~

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur DOUKOURE, Co-Pilote AIR-~~AFRIQUE~~
Monsieur LECAM, Navigateur AIR-~~AFRIQUE~~
Monsieur ELOUMA Jean-Pierre, Chef de Cabine AIR-~~AFRIQUE~~

AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur LEYE ABIB, Mécanicien Navigant AIR-~~AFRIQUE~~
Monsieur GAL, Mécanicien au sol AIR-~~AFRIQUE~~
Monsieur GOMEZ-MACKANDA, Stewart AIR-~~AFRIQUE~~
Monsieur GAMBOUELE Abraham, AIR-~~AFRIQUE~~
Mademoiselle AMEYA-NGUIA Marie Claire, Hotesse AIR-~~AFRIQUE~~
Mademoiselle KOBI Claire, Hotesse AIR-~~AFRIQUE~~
Madame TCHIMBAKALA Victorine, Hotesse AIR-~~AFRIQUE~~

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

.../...

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 31 MAI 1978



Général Joachim YHOMBY-OPANGO.-